



AVIS DE CONCOURS – PROCEDURE RESTREINTE

Référence consultation : 2018-CMO-PI-01
Ce concours est couvert par la directive 2014/24/UE.

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITE ADJUDICATRICE

I.1) *Nom et adresses*

Communauté de Communes Médoc Estuaire
Numéro national d'identification : 243 301 447 00062
26 Rue de l'Abbé Frémont
33460 ARSAC
Code NUTS : FR112
Tél : 05.57.88.08.08
Fax : 05.57.88.90.64
Courriel : contact@medoc-estuaire.fr
Adresse internet : www.cc-medoc-estuaire.fr/
Adresse du profil d'acheteur : <https://marchespublics-aquitaine.org>

I.2) *Procédure conjointe*

Sans objet.

I.3) *Communication*

- *Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet à l'adresse : <https://marchespublics-aquitaine.org>*

- *Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :
Pour tout renseignement complémentaire concernant cette procédure, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marchespublics-aquitaine.org/>*

- *Adresse à laquelle les projets ou demandes de participation doivent être envoyés :
Par voie électronique via : <https://marchespublics-aquitaine.org>
Sous forme non dématérialisée :
Assistant maître d'ouvrage pour la gestion de l'anonymat : SCET Agence de Bordeaux
(Gestion de l'anonymat)
Mme Sylvie Berruyer (Directrice de l'Agence)
74 rue Georges Bonnac
Les jardins de Gambetta
Tour n°2 3eme étage
33000 Bordeaux*

I.4) *Type de pouvoir adjudicateur*

Autre type : Collectivité territoriale unique.

I.5) *Activité principale*

Services généraux des administrations publiques.

SECTION II : OBJET

II.1) *Etendue du marché*

II.1.1) *Intitulé*

Concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse + pour la construction d'un office de tourisme communautaire sur la commune de Margaux-Cantenac.

II.1.2) *Code CPV principal*

71000000-8

II.2) *Description*

II.2.2) *Code(s) CPV additionnel(s)*

Code CPV principal : 71000000-8

II.2.4) *Description des prestations*

Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse + passé en application des articles 88 et 90.II.1 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Description du projet :

L'opération concerne la construction d'un office de tourisme communautaire à Margaux-Cantenac. La création de cet office de tourisme permettra à la Communauté de Communes Médoc Estuaire de se doter d'un outil répondant à ses objectifs de stratégie de développement touristique du territoire. La localisation du site sur la commune de Margaux-Cantenac a été retenue en raison de la notoriété des vins de l'AOC Margaux et de sa position stratégique sur la D2, route des châteaux, qui correspond également à l'entrée du Vignoble Médocain.

Le projet comprend un bâtiment d'une surface utile de 825 m² (environ 1 030 m² de surface de plancher) et environ 550 m² d'espaces extérieurs. Le bâtiment comprend plusieurs espaces, notamment :

- des espaces d'accueil et d'information,
- des boutiques de vin et de produits touristiques,
- un espace d'exposition scénographique de 70 m² sur le thème de la découverte du territoire,
- un espace événementiel/animations
- des espaces administratifs
- ...

Le coût prévisionnel des travaux est de deux millions vingt-trois mille euros (2 023 000 €) HT (valeur mai 2018).

Contenu de la mission :

La mission de maîtrise d'œuvre qui sera confiée au lauréat du concours est une mission de base pour les ouvrages de bâtiment au sens de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 (dite « Loi MOP »), et comprenant les éléments tels que définis par le décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 et son arrêté d'application du 21 décembre 1993, à laquelle s'ajoute les missions complémentaires suivantes :

- OPC
- SSI
- Coordination des Intervenants Extérieurs (CIE)
- Signalétique

Calendrier prévisionnel :

La date prévisionnelle de début des prestations est prévue pour mars 2019

L'équipement devra être livré au plus tard pour avril 2021.

Le délai prévisionnel d'exécution de la mission attendue dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre est de : 24 mois à compter de la notification du marché.

II.2.13) *Information sur les fonds de l'Union européenne*

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Oui.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions de participation

III.1.10) Critères de sélection des participants :

Le pouvoir adjudicateur sélectionnera les candidats sur la base des critères suivants, d'égale importance :

- qualification et qualité du candidat ou de l'équipe candidate au regard des pièces de candidature.
- qualité des références fournies.

Les candidats seront sélectionnés en fonction des capacités professionnelles, techniques et financières de l'équipe constituée, appréciées au regard de la spécificité de la mission à réaliser et du projet à construire, ainsi que des compétences, moyens et références de moins de 5 ans présentés par l'équipe candidate.

III.2) Conditions liées au marché

III.2.1) Information relative à la profession

La participation est réservée à une profession particulière : oui.

Profession d'architecte selon les dispositions de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Description

IV.1.1) Type de concours

Restreint.

Nombre de participants retenus à concourir : 4

IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés

Sans objet.

IV.1.9) Critères d'évaluation des projets

- **Qualité architecturale et relation au site :**
 - Qualité architecturale, insertion urbaine du projet, respect des règles d'urbanisme...
- **Qualité de la réponse au regard du programme fonctionnel et technique :**
 - Qualité fonctionnelle, respect des surfaces, qualité technique et facilité de maintenance
- **Compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux, calendrier proposé et moyens pour y parvenir**

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.2) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation : 17 septembre 2018 à 12h00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés

Sans objet.

IV.2.4) Langue(s) dans lesquelles les projets ou les demandes de participation peuvent être rédigés
Français.

IV.3) Récompenses et jury

IV.3.1) Information sur les primes

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s) : Oui.

Nombre et montant des primes à attribuer :

À l'issue du concours, chaque candidat qui aura remis une prestation conforme au règlement du concours recevra une prime de 16 000,00 euros HT.

La prime du lauréat constituera une avance sur le montant des honoraires qui lui seront dus au titre du marché de maîtrise d'œuvre qui sera passé ultérieurement.

En cas de remise d'une prestation incomplète ou non conforme au règlement de concours, le jury se prononcera sur le non versement partiel ou total de la prime.

IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants

Le versement de la prime aux candidats s'effectuera sur la base de la proposition du jury dans les 30 jours à compter de réception facture par le maître d'ouvrage. Pour le titulaire du marché de maîtrise d'œuvre qui suit, cette indemnité représente une avance sur les honoraires.

IV.3.3) Contrats faisant suite au concours

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours : Oui.

IV.3.4) La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice

Non.

IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés

Sans objet.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.3) Informations complémentaires

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le marché est unique.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots. Un seul marché sera donc passé pour la réalisation des prestations au sein duquel il est prévu une décomposition par éléments de mission.

Le marché sera conclu avec une entreprise unique ou des entreprises groupées.

En cas de constitution d'un groupement, il sera exigé que le groupement attributaire revête la forme d'un groupement conjoint dont l'architecte sera le mandataire solidaire.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Bordeaux

9 Rue Tastet

CS 21490

33063 Bordeaux Cedex

Téléphone : 05.56.99.38.00

Télécopie : 05.56.24.39.03

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

Tribunal Administratif de Bordeaux -9 Rue Tastet - 33000 BORDEAUX

VI.4.3) Introduction des recours

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

- Référé précontractuel, recours pouvant être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché (articles L 551-1 et suivants et R 551-1 et suivants du code de justice administrative),
- Référé contractuel, recours pouvant en principe être introduit après la signature du marché, au plus tard le trente et unième jour suivant la publication de l'avis d'attribution au Journal Officiel de l'Union Européenne, ou en l'absence de la publication d'avis jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la signature du marché (articles L 551-13 et suivants et R 551-7 et suivants du code de justice administrative),
- Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, recours pouvant être introduit dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (Conseil d'Etat 4 avril 2014, Département de Tarn et Garonne, n° 358994).

VI.4.4) *Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours*

Tribunal administratif de Bordeaux
9 Rue Tastet
CS 21490
33063 Bordeaux Cedex
Téléphone : 05.56.99.38.00
Télécopie : 05.56.24.39.03

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

VI.5) Date d'envoi du présent avis

27 juillet 2018